

N° 4 - DECEMBRE 2023

43^e année

Société Royale d'Apiculture
de Bruxelles et ses Environs
SRABE asbl



PB-PP|B-
BELGIE(N)-BELGIQUE

Joyeux Noël !

Le Rucher Fleuri



ANDY RAY



Trimestriel
Dépôt Bruxelles 16
P 202010

LE RUCHER FLEURI

Périodique trimestriel de

Bruxelles m'abeilles

SOCIÉTÉ ROYALE D'APICULTURE
DE BRUXELLES ET SES ENVIRONS
A.S.B.L.

Comité de rédaction :

Christine Baetens
Michèle Potvlieghe
Anne Van Eeckhout

Toute correspondance relative au Rucher Fleuri
doit être adressée à la rédaction :

Anne Van Eeckhout
Bijlkenveld, 23 3080 Tervuren
Tel : 02/768 07 71
lerucherfleuri@api-bxl.be

Les articles de ce périodique sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Ils peuvent être reproduits sous réserve d'en faire la demande à la rédaction.

Les formations sont données avec le soutien de la
Commission communautaire française.

Les illustrations sont de Amon-Ray et Sain Michel
Les photos sont de Dieter, Jacques, Raymond et Virginia
Elles ne peuvent être reproduites qu'avec l'accord de la rédaction.

SECRETARIAT – COTISATIONS – RENSEIGNEMENTS

Voir page III de la couverture

Sommaire

Editorial	2
Agenda apicole	3
Appel à cotisation	4
Achat groupé : Chant 'Abeille, pâte de nourrissage	5
Nos prochaines conférences :	6
Cocorico à Auderghem	6
Saint Ambroise à Bruxelles le 7 décembre dernier	7
Colloque au Parlement bruxellois le 16 novembre dernier	10
Les 120 nids de frelons asiatiques découverts par le groupe des chasseurs de Woluwe Saint –Pierre	13
Notre voyage apicole du 24 septembre dernier	14
Bloquer la reine dans une hausse—Christine Baetens	16
Une nouvelle balade botanique	23
La loque européenne (suite)	24
Test du « Piège-nasse »	28
Recyclez vos cires de corps en de magnifiques bougies.	32
Recette : Paires confites au miel et aux épices	33
Avis du groupe Bruxelles de Mellifica	35



Bruxelles m'abeilles
aime les abeilles depuis 125 ans.



Editorial

Il fut un temps où les mois d'octobre, novembre et décembre étaient consacrés à la mise en ordre du matériel, la planification de l'année suivante, quelques conférences, des lectures nombreuses et les festivités de la Saint Ambroise.

Ce temps est révolu depuis que vespa velutina est présent dans notre pays. Octobre est pour certains apiculteurs le mois durant lequel ils travaillent le plus. Avec un matériel quelque peu différent de celui qui est conseillé aux élèves débutants : filet, marqueurs, jumelles, ...

Ils nous expliqueront tout ça le 14 janvier.

D'autres occasions nous seront données de nous retrouver au printemps, nous vous renvoyons à l'agenda apicole de la page suivante.

Restent les festivités.

Saint Ambroise est fêté le 7 décembre. Cette année encore, le cœur de Bruxelles s'en souviendra. Comme l'année dernière, Manneken Pis a fait pipi de l'hydromel, en présence de Saint Ambroise, rejoint cette fois par Saint Nicolas en fin de tournée et au grand étonnement des passants et des touristes de passage. Des apiculteurs nous avaient rejoints depuis Liège et Namur.

Les géants et la fanfare ont ajouté un accent bruxellois à cette belle fête. Un grand merci à ceux qui nous ont permis de nous amuser : Xavier pour l'hydromel, Pascal pour les géants, sans oublier Mika pour la salle dans laquelle nous avons terminé la soirée. Et donc nous sommes tous prêts à revenir en 2024.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, et espérons que l'hiver qui s'annonce vous permettra de lever le pied et de passer de doux moments en famille ou entre amis.

On se revoit l'année prochaine,

Anne Van Eeckhout

Agenda apicole

Dimanche 14 janvier 2024 à 14h30 : Conférence par le groupe F.

- la protection des ruchers contre le FA (harpes, muselières...)
- cas pratique : les activités menées dans la lutte anti-FA sur la Commune de Woluwe-Saint-Pierre
- les démarches auprès des Administrations communales et des Collèges / Conseils Communaux en Région de Bruxelles-Capitale
- la formation des futurs Groupes F communaux en Région Bruxelloise.

Grande salle du Manoir d'Anjou (Rucher Ecole) rue au Bois 365B à 1150 Bruxelles

Mercredi 7 février 2024 en soirée : Conférence en ligne par Sacha d'Hoop de l'asbl Arista Bee Research Belgium : « Diagnostic de la varroase et mesures du taux d'infestation d'une colonie ». Les détails suivront par mail.

Dimanche 24 mars 2024 à 14h 30 : Assemblée Générale de la SRABE asbl, Bruxelles m'Abeilles au Potelier des Pilifs, Rue du Craetveld 124 à 1120 Neder-over-Heembeek

Mercredi 27 mars 2024 de 17 à 19h : Balade botanique à Auderghem. Voir article en page 23.

Dimanche 14 avril 2024 de 8h à 13h : Marché aux Abeilles organisé par Promiel à Jemeppe sur Sambre voir page 36



Comme chaque année à la même période:

Appel à cotisation

4

Le montant de la cotisation à Bruxelles m'Abeilles, asbl pour l'année 2024 s'élève à **20 €** (+ 5 € pour l'envoi de la revue à l'étranger)

Celle-ci donne droit à la revue « le Rucher Fleuri », l'assurance RC pour le rucher et tous les avantages réservés aux membres, tels que décrits ci-dessous.

Ajouter 1 € pour l'assurance par rucher supplémentaire dont l'adresse est à envoyer à compta@api-bxl.be

A virer sur le compte de la SRABE asbl **BE20 5230 8090 5856**



Quels sont les avantages offerts aux membres de la SRABE asbl ?



- une assurance RC pour le rucher (+ 1 € par rucher supplémentaire)
- l'abonnement à notre revue trimestrielle « *Le Rucher Fleuri* »
- les publications de la SRABE asbl
- l'accès à la bibliothèque
- le prêt de matériel pour la fonte et le gaufrage des cires
- le prêt de matériel pour le travail du miel et son extraction
- le prêt de matériel d'exposition/d'animation
- le prêt de matériel de fabrication de bougies
- don d'essaims et de colonies
- la participation aux conférences, au voyage apicole et au souper Saint Ambroise à des conditions avantageuses
- des achats groupés
- des conseils sanitaires et assistance technique aux apiculteurs



Achat groupé : Le Chant 'Abeille, pâte de nourrissage

Comme les années précédentes nous vous proposons un excellent candi de nourrissage pour les abeilles. Du sucre candi à pâte onctueuse, de couleur miel, un candi à l'ancienne, sans déchet, conditionné dans une barquette en plastique semi-rigide, à mettre sur le trou de nourrissage en janvier - février **si vos ruches devenaient anormalement légères.**

Son poids d'1kg800 convient parfaitement pour une colonie.

La barquette rigide supporte le poids du toit sans s'écraser : on peut ainsi facilement vérifier la prise du candi sans déranger les abeilles.

Son prix est de **4,75 €/pièce.**

Vous pouvez en commander jusqu'à épuisement du stock par courriel : **lerucherfleuri@api-bxl.be** et en payant le montant de votre commande sur le compte de la SRABE asbl **BE20 5230 8090 5856**

Le Chant'abeille est de stock et à venir chercher dès à présent à 1850 Grimbergen, 40 Oyenbrugstraat

Nos prochaines conférences :

6

La première conférence de notre saison d'hiver est prévue pour le 10 décembre, à l'heure de mettre ce numéro en page, nous nous préparons à suivre ses explications détaillées et à apprendre comment introduire une reine dans une colonie.

Le dimanche 14 janvier à 14h30, nous aurons le grand plaisir de retrouver les membres du groupe F, qui une fois de plus nous abreuveront de leurs conseils et partageront leurs expériences en ce début d'année. Le rendez-vous est fixé au Manoir d'Anjou, au cœur de la commune où plus de 100 nids ont été découverts.

Le 7 février en soirée, Sacha d'Hoop de l'asbl Arista Bee Research Belgium nous parlera du **Diagnostic de la varroase et mesures du taux d'infestation d'une colonie** lors d'une conférence en ligne. Toutes les informations vous seront envoyées par mail.



Cocorico à Auderghem

Vous avez reçu cet automne un mail vous demandant de motiver vos connaissances à Auderghem afin que le projet d'espace didactique dédié aux insectes pollinisateurs dans le jardin écologique de l'Athénée Royal d'Auderghem obtienne un maximum de votes et puisse voir le jour.

Michel (apiculteur et membre de notre CA) et sa compagne Michèle (enseignante dans cet Athénée), sont les initiateurs de ce beau projet qui rencontre un grand enthousiasme auprès des élèves et enseignants de l'école et a récolté assez de voix pour se retrouver dans le groupe des lauréats de la deuxième édition du Budget Partagé.

Ces projets lauréats seront réalisés à partir de 2024 par les services communaux compétents.

Un grand bravo à eux!

Saint Ambroise à Bruxelles le 7 décembre dernier



7





Crédit Jean-Christophe Kempnaers



C'était une après midi un peu folle. Il faisait sec et doux et quelques dizaines de personnes ont bousculé le calme tout relatif du centre ville.

La fanfare du Meyboom ouvrait la marche, enchainant des airs plus entraînants les uns que les autres. Bompas et Bommas, géants emblématiques de notre folklore suivaient. Entre les deux, des apiculteurs en folie célébraient en dansant la fête de leur Saint patron, Saint Ambroise, présent lui aussi.

Après un petit arrêt sous le sapin de la Grand Place, le cortège a rejoint Manneken Pis où, grâce à Xavier et son équipe de Nectar&Co, l'hydromel coulait à flots pour être distribué à une foule de plus en plus nombreuse. La soirée s'est poursuivie par un très bon repas à deux pas de là.



9

Anne Van Eeckhout



Petite annonce :

Xavier est à la recherche de miel de Bruxelles pour sa prochaine production d'hydromel. Si vous en avez contactez-le par mail xavier.rennotte@nectar-co.com

CONFÉRENCE

Comment lutter efficacement
contre le frelon asiatique ?



Parlement bruxellois
Rue du Lombard 69
1000 Bruxelles



Le **16 novembre**
à **18h00**

© GROUPE F



Ce jeudi 16 novembre, s'est tenu au Parlement Bruxellois un colloque organisé en partenariat par Monsieur le député Jonathan de Patoul (Défi) et le Groupe F (une association de citoyens soucieux des conséquences de la prolifération du frelon asiatique) sur le thème "*Comment lutter efficacement contre le frelon asiatique?*" Échevins, Députés, membres du personnel des cellules environnement de plusieurs communes bruxelloises, apiculteurs, citoyens... l'hémicycle du parlement bruxellois était plein à craquer, preuve que le sujet intéresse et inquiète.

Le colloque a débuté par les présentations de trois experts sur le sujet, suivies d'une session questions-réponses. Pour ceux qui n'ont pas eu la chance d'y assister, en voici un petit résumé.

Louis Monéger, initiateur du Groupe F, a pris la parole en premier en passant tout d'abord en revue le cycle biologique du frelon asiatique, base nécessaire à la compréhension de sa prolifération. Force est de constater que le nombre de nids observés a fortement augmenté entre 2022 et 2023 (par exemple, triplement dans la commune de Woluwe Saint-Pierre). L'invasion fulgurante actuelle s'explique aussi par le fait que nous disposons de conditions idéales pour l'installation du frelon asiatique (nourriture, habitat, ressources climat et absence de prédateur). Deux risques majeurs découlent de cette invasion : 1) pour la santé publique – la multiplication des nids engendre un risque accru de piqûres d'une gravité plus ou moins importante en fonction des cas et 2) c'est également une menace directe

pour notre biodiversité. En effet, un nid de frelons consomme annuellement en moyenne 11,32 kg d'insectes (maximum 22,6 kg). On estime, par ailleurs, qu'en zone urbaine, un nid se nourrit de 60% d'abeilles (toutes espèces confondues) et de 40% d'autres insectes. La prolifération du frelon asiatique est alarmante et ne se résume donc pas à un problème d'apiculteurs.

Gilles Lanio, référent national frelon asiatique auprès de l'UNAF – France, a expliqué que la capture de milliers de fondatrices au printemps permettait de limiter le nombre de nids. Réduire le nombre de nids en amont est la solution la plus intéressante d'un point de vue financier. Cette action menée plusieurs années consécutives selon un calendrier rigoureux et des règles strictes réduit significativement le nombre de nids pour un coût faible sans impact négatif sur les espèces d'insectes non ciblées.

Le Capitaine Pieter Dewit, avec l'appui du Caporal Bernard Demarteau, a présenté l'action du SIAMU depuis 2020. La formation du personnel et l'acquisition de l'équipement nécessaire pour les interventions de neutralisation des nids ont été continues. Les moyens ont été augmentés chaque année pour répondre au nombre croissant de nids signalés. Pour préserver ses capacités de réaction pour d'autres missions urgentes, le SIAMU a mis en place une liste d'attente pour les interventions de neutralisation des nids. Cette situation génère plusieurs difficultés : longs délais d'intervention, 28% d'interventions inutiles (sans neutralisation), équipe non mobilisable pour d'autres urgences, un fonctionnement avec liste... Le coût des interventions des pompiers est également à prendre en compte. Celui-ci peut varier de 250 à plus de 1000 euros par intervention (sans compter le matériel, les formations, etc.) La prolifération du frelon asiatique constitue donc également une préoccupation financière. Pour répondre à l'augmentation prévisible future, des mesures concernant l'organisation et les moyens sont en préparation. Cependant face au triplement prévisible pour 2024, il sera nécessaire de mobiliser à l'échelon régional et/ou communal d'autres moyens de neutralisation des nids. Pour le SIAMU la gratuité actuelle doit être maintenue, car c'est le garant de la minimisation du risque sanitaire, mais ce ne sera pas possible sans des moyens supplémentaires.

Le besoin d'un plan de lutte intégré au niveau régional est clairement

ressorti de la séance de questions - réponses. Ce plan devrait entre autres comprendre :

- Une information large des citoyens sur les risques et sur la conduite à tenir face à un nid.
- Un système d'information qui centralise les données opérationnelles et permette aux acteurs de terrain de connaître la situation en temps réel pour agir efficacement.
- La mise en place d'équipes de bénévoles formés et équipés pour la neutralisation des nids « faciles » ne nécessitant pas des moyens ou une organisation logistique lourde (par ex : camion nacelle, interruption du trafic, ...)
- Le maintien de la gratuité des interventions

D'autre part, de nombreuses questions et interventions des élus régionaux ou communaux ou fonctionnaires communaux présents indiquent que le gouvernement de la Région est attendu avant le printemps 2024 pour la définition de ce plan de lutte intégrée et la mise en œuvre des moyens concrets et adaptés qui limiteront la prolifération de cette espèce invasive dont on peut craindre les impacts négatifs entre autres sur la vie quotidienne des citoyens et la biodiversité.



Cécile & Louis
 Pour le Goupe F
 web : <https://tybou.eu/fa>

Retrouvez la vidéo complète du colloque sur :
<https://www.youtube.com/watch?v=uZP2jXHBPmM>



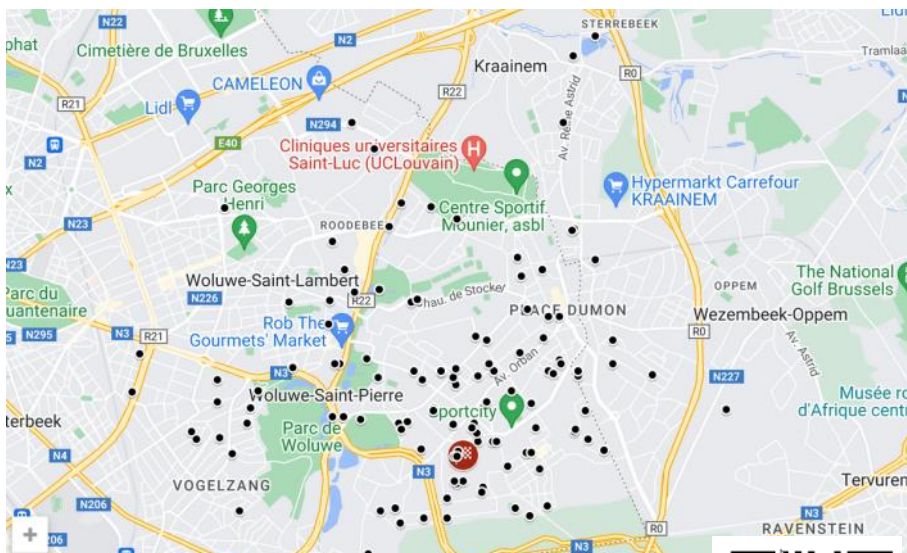
Les 120 nids de frelons asiatiques découverts par le groupe des chasseurs de Woluwe Saint –Pierre

C'est dans la commune de Woluwe Saint-Pierre que les chasseurs de nids de frelons sont les plus actifs.

13

Cette commune verte des alentours de Bruxelles abrite notre rucher école, dont les ruches sont, depuis le début de l'été, sous la pression des frelons asiatiques. Une chasse méthodique aux nids de frelons a été menée par Jean-Michel, Muriel, Arthur, Nathalie et de nombreux autres. Les voisins ont croisé de plus en plus de bocaux appâts, ont lu les petites affiches et se sont joints à la chasse. Le groupe Facebook créé à cette fin a rapidement dépassé les 100, 200, 300 membres pour en compter près de 500 en ce début décembre.

491 membres et 111 nids découverts, une bonne entente avec les pompiers et donc l'espoir de contenir la pression de l'été prochain. Avant de recommencer dès le printemps. Mais ça c'est une autre histoire. A suivre donc.



Merci à Arthur pour cette carte mise à jour quotidiennement. Vous pouvez la consulter en direct sur <https://m-url.eu/r-5025>



Notre voyage apicole du 24 septembre dernier

14

Nous étions une quarantaine par un magnifique dimanche de septembre et avons tous été impressionnés par la présentation et la personne de Gwenaël, qui nous a guidés et expliqué son exploitation maraîchère de la Ferme du Peuplier. Plusieurs d'entre nous connaissaient les produits en vente sur plusieurs marchés de la capitale; nous étions tous ravis de découvrir l'endroit où ils poussent et avons admiré les parcelles où naissent les saveurs de nos repas.



Le pic nic au soleil a été l'occasion d'approfondir encore le sujet, avant de quitter ce bel endroit pour en découvrir un autre : le rucher tampon de la SRAWE (Société Royale d'Apiculture de Wavre et ses Environs), où Maximilien et Carole nous ont accueillis et parlé du fonctionnement de ce rucher, ainsi que de leurs techniques de protection contre les frelons asiatiques.

La rencontre avec d'autres apiculteurs est toujours une source d'échange et de découvertes.



La troisième étape était la terrasse d'un café, que nous avons eu un peu de mal à trouver: le village de Grez Doiceau est vraiment très étendu ! Et c'est dans la bonne humeur et autour d'une bière délicieuse nous avons pu débriefer cette journée ensoleillée. Un grand merci à tous !

Anne Van Eeckhout



Bloquer la reine dans une hausse—Christine Baetens

16

Nous remercions le CARI de nous permettre de reproduire cet article consacré à la technique apicole de notre Christine nationale.

L'article est paru dans la revue Abeilles & C° n°215 de juillet-août 2023

Conduite annuelle des colonies pour isoler la reine avec ses abeilles dans une hausse bâtie au-dessus du corps pour traiter en biotechnique contre la varroase. Tel aurait dû être le titre précis de ce texte qui décrit la méthode expérimentée par Christine Baetens, apicultrice dans les environs de Bruxelles et responsable du rucher école de la SRABE/Bruxelles m'abeilles. Christine exerce sa passion apicole en tandem avec son mari Yves Roberti-Lintermans ce qui favorise l'évolution de la pratique apicole par la confrontation des idées. Elle décrit dans ce texte une année apicole et quelques éléments techniques justifiés qui soulignent l'importance de la gestion du volume pour accompagner la dynamique de la colonie.

Fin de l'hiver

Nous hivernons les ruches de production sur 7 ou 8 cadres. Lors de la première visite de printemps, nous comptons le nombre de cadres de couvain, de cadres de nourriture... Si la colonie est sur 7 cadres, nous l'agrandissons sur 8 en plaçant une cire bâtie en rive de couvain. Toutes les colonies sur 8 cadres ont une cire gaufrée derrière la partition pour éviter les bâtisses folles.

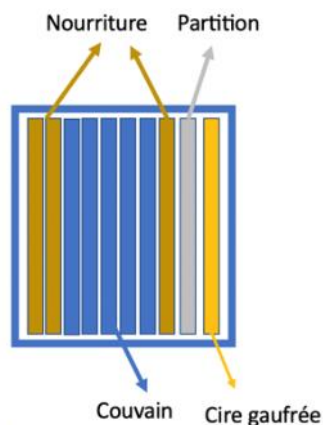


Figure 1 : l'organigramme de la ruche à la fin de l'hivernage

Quand les colonies ont 4/5 cadres de couvain et qu'il y a un début d'activité dans le cadre témoin, nous agrandissons en verticalité c'est-à-dire que nous posons une hausse bâtie sur le corps de ruche, sans grille à reine. Cela

donne à la colonie tout l'espace nécessaire à son développement. S'il y a des entrées de nectar et/ou de pollen, les abeilles peuvent les y stocker et la reine pourra y pondre. Mais elle ne le fera que quand les ouvrières auront préparé la zone de ponte en y stockant nectar et pollen en couronne. La reine commencera à pondre dans le bas des cadres centraux. Nous appelons cela « l'œuf à la coque » puisque la coupole de l'œuf est la zone de couvain dans la hausse.

Fig. 2 : l'effet « œuf à la coque » :

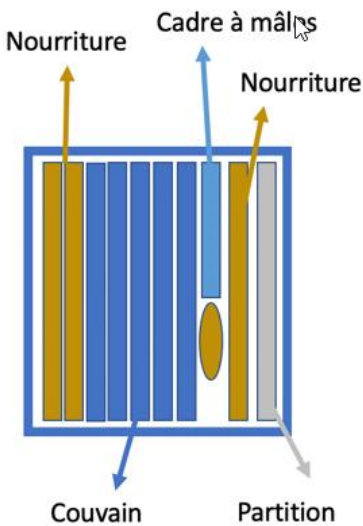
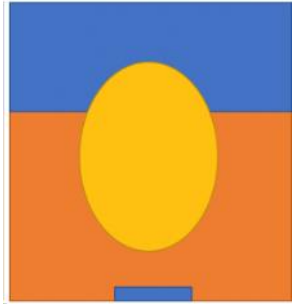


Fig. 3 Ajout d'un cadre à mâles

Dès qu'il y a un peu de nectar dans les deux cadres des deux rives de la hausse, nous plaçons la 2^e hausse au-dessus de la 1^{re}, toujours sans grille à reine pour bien laisser monter les abeilles. Elles ont toujours assez de place dans la 1^{re} hausse pour pondre et y stocker nectar/pollen. Elles sont toujours sur 8 cadres dans le corps.

Dès qu'elles ont 5/6 cadres de couvain, nous enlevons le cadre de rive, nous reculons la partition et nous plaçons un cadre à mâles (un cadre en cire gaufrée de hausse dont le bas sera construit par les cirières et pondu en mâles) en rive de couvain. Cette opération permet de réaliser une lutte biotechnique dès le printemps. Elle est renouvelée 3 fois dans la saison,

jusqu'aux environs de début juillet.

Le dessous du cadre à mâle est coupé dès qu'il est operculé (en général après 3 semaines) et fondu au cérificateur solaire, détruisant ainsi tous les varroas cachés sous les opercules. Nous remplaçons ce cadre de hausse

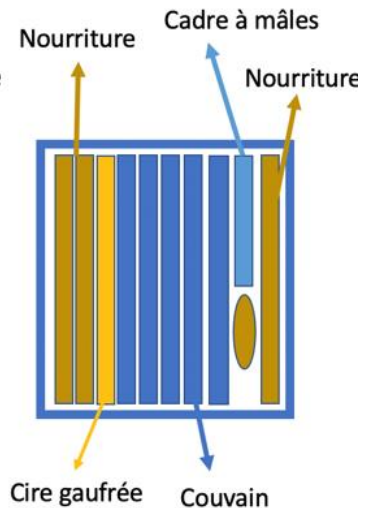
même contenant pollen et/ou nectar dans la 1° hausse et nous remplaçons un nouveau cadre à mâles en cire gaufrée en rive de couvain dans le corps de ruche.

18



De cette manière, les abeilles cirières continuent d'avoir du travail. Elles construisent et la colonie est toujours sur 9 cadres. Lorsque ces 9 cadres deviennent insuffisants pour la dynamique de la colonie, nous enlevons la partition et nous la remplaçons par une cire gaufrée que nous plaçons en rive de couvain opposé au cadre à mâles.

Fig.4 : Retrait de la partition et ajout d'une cire gaufrée



Au début des essais avec cette technique, nous nous sommes rendus compte que les ruches n'essaient plus. Nous en avons conclu que le volume que nous accordions à leur développement était efficace.

Nous avons remarqué que dans 85 à 90% des cas, la reine reste dans la 1^o hausse. Elle ne monte plus haut que dans 10 ou 15% des cas. C'est ce que Yves appelle « l'effet pyramide ». Pour l'éviter, nous plaçons une grille à reine sur la 1^o hausse début mai.

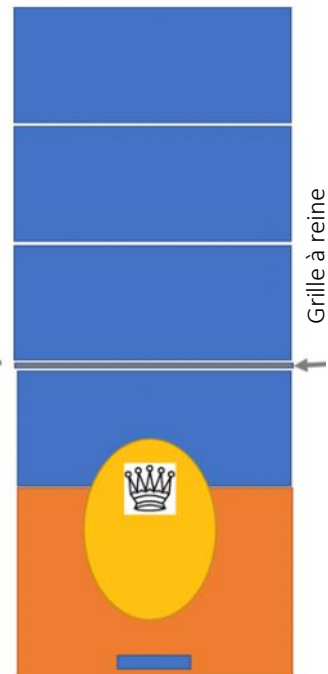
Comme nous passons au rucher chaque semaine (tous les 7 jours précisément) pour vérifier les fièvres d'essaimage, nous n'avons pas compté d'essaimage. Uniquement 16% de fièvre d'essaimage. Ces ruches en fièvre d'essaimage sont alors divisées. La reine, un cadre de nourriture couvert d'abeilles, 3 cadres de couvain couverts d'abeilles et les abeilles de deux cadres sont placés en ruchette plus loin dans le même rucher.

Récolte de printemps

Ici, dans notre environnement, nous n'avons pas de colza. Nous n'extrayons que quand l'acacia est terminé et avant que le tilleul et le châtaignier ne démarrent leur floraison. C'est ainsi que nous avons 2 récoltes très différentes au printemps et en été.

Avant de placer les chasse-abeilles, nous effectuons un tri des cadres de la 1^o hausse. Les cadres de nourriture operculés de la 1^o hausse sont placés dans la deuxième hausse et tous les cadres non operculés sont positionnés dans la première hausse en rive de « l'œuf à la coque ». Ensuite nous plaçons les chasse-abeilles entre la 1^o et la 2^o hausse. Les abeilles descendent. Après l'extraction, nous rendons très vite une ou deux hausses à lécher en les positionnant sur la grille à reine.

Fig.5 : Organisation de la ruche avant la pose des chasse-abeilles



Récolte d'été

Pour la récolte d'été, nous démantelons le « building ». Nous cherchons la reine et nous la plaçons en cagette jaune avec du candi. Nous reconstruisons le « building » de la façon suivante : le corps de ruche, la grille à reine, la 1^o hausse contenant du couvain, du pollen, du miel et la reine en cagette, le chasse abeilles et toutes les hausses à récolter sont au-dessus. Les abeilles descendent dans la 1^o hausse et retrouvent leur reine.

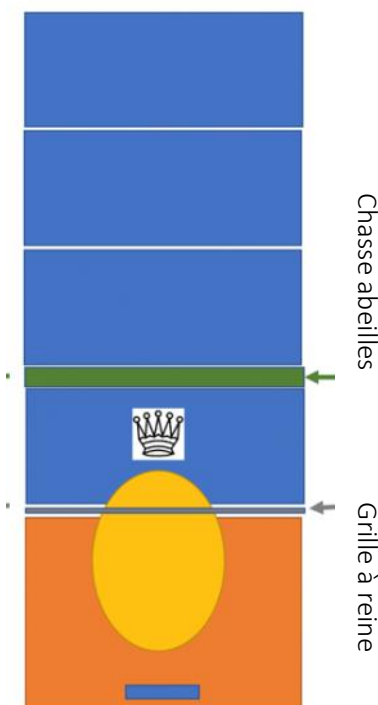


Fig6 : Positionnement du chasse-abeilles

Les hausses à récolter sont au-dessus. Les abeilles descendent dans la 1^o hausse et retrouvent leur reine.

Pourquoi placer la reine dans la cagette jaune ? Simplement pour minimiser les risques qu'elle soit « emballée » par les abeilles lors de son introduction.

24h plus tard, les abeilles sont descendues et nous retirons les hausses à extraire.

La reine reste bloquée pendant 21 jours dans la première hausse, comme elle est entourée de ses abeilles, de nourriture pollen et nectar, elle redémarre sa ponte. Elle ne pondra jamais plus de 4 petits cadres de couvain au maximum (taille de la paume d'une main) pendant ces 3 semaines.

Les varroas se trouvant dans le couvain du corps de ruche sont progressivement libérés au fur et à mesure du couvain naissant, et montent dans le couvain de la

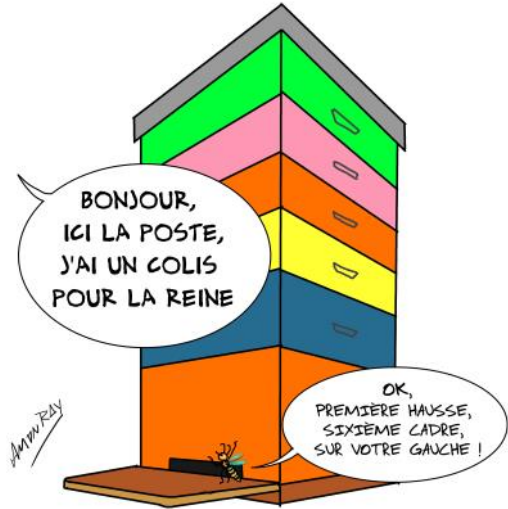
1^o hausse pour y continuer leur cycle de reproduction.

Au bout de 21 jours, la reine est replacée dans le corps de ruche, les cadres de la 1^o hausse sont retirés et triés. Les cadres avec nectar sont extraits à part et serviront de nourrissage. Les cadres de couvain sont détruits au

cérificateur solaire. Cela élimine les varroas piégés dans ce couvain. Pour le varroa phorétique, nous vaporisons de l'acide oxalique dilué dans un sirop de sucre sur chaque face de cadre, avec un spray.

Fin de saison

Lorsque nous retirons le dernier cadre à mâles, nous le remplaçons par une partition. La colonie est sur 9 cadres. Lorsque nous replaçons la reine dans son corps de ruche au bout des 21 jours, comme la colonie est complètement désorganisée, nous enlevons un cadre en choisissant le plus vieux, le plus mal bâti, et sans nourriture que nous plaçons au-delà de la partition. Les abeilles peuvent encore en disposer au besoin. La colonie passe l'hiver sur 8 cadres et ainsi la boucle est bouclée !



Inspiration

C'est en 2012, lors d'un voyage du CARI en Allemagne que nous avons découvert la technique de blocage de la reine dans une hausse à lécher en dessous du corps de ruche. L'idée des apiculteurs allemands était de piéger le varroa dans cette hausse. Nous l'avons testé ici mais cela déclenche un pillage dans le rucher puisque la hausse à lécher est en dessous précisément. La reine a également du mal à se remettre à pondre. Elle n'est pas dans une situation « normale » pour que la ponte soit naturelle. C'est en réfléchissant à cela que nous avons choisi d'inverser et d'appliquer cette idée avec la hausse au-dessus du corps de ruche. Cette inversion fonctionne très bien, est facile à appliquer et ne demande pas l'effort de porter des charges lourdes.

Nos réflexions

Notre méthode d'encagement de la reine dans une hausse sur le corps de ruche permet à la colonie d'arriver en fin d'été avec une belle énergie. Mais il faut souligner que le suivi est important, que ce travail est efficace mais prend du temps. On commence à la mi-juillet et le processus est tout à fait terminé, matériel trié et rangé, cire fondue, cadres nettoyés à la mi-août.

En utilisant cette méthode depuis plusieurs années, nous cherchons à gérer nos colonies de la manière la plus respectueuse de son développement, de la surface de ponte, du volume d'abeilles, etc. La technique est mise en place dans un cadre plus global de réduction des intrants dans la colonie et de gestion de la cire en circuit fermé. La surveillance des colonies est régulière mais les interventions sont réduites grâce à des systèmes d'observation non intrusifs comme le cadre témoin par exemple. Il s'agit d'intervenir quand il le faut mais pas plus qu'il ne le faut.

Notre apiculture est faite d'essais et d'améliorations sur base d'observations et de réflexions. C'est l'expérimentation de terrain de nombreuses années qui nous permet d'arriver à des techniques qui conviennent à nos pratiques et à notre environnement. Nous ne prétendons bien entendu pas que cette méthode est absolue et puisse convenir à tout le monde dans tous les contextes...

Agnès Fayet

NATURAL LIFE STYLE

Confection de : Salopettes - Vareuses - Coiffes

Couleurs : blanc ou miel
35 % coton 65 % polyester
Enfants de 6 à 16 ans
Adultes de S à XXL et sur mesure
Prix sur simple demande



Patricia Lafosse
49, rue de Paris
1350 Jandrenouille
019/63.59.76

e-mail:natural.lifestyle@scarlet.be

Une nouvelle balade botanique

Après une longue interruption, nous sommes très heureux de vous inviter à une nouvelle balade botanique **le mercredi 27 mars prochain. De 17 à 19h** Michèle nous propose de découvrir avec elle la nature, la faune et la flore le **long de la promenade verte à Auderghem.**

23

Le rendez-vous est fixé à 17h à l'entrée de l'Athénée Royal d'Auderghem, avenue du parc de Woluwe, 25 à 1160 Auderghem (bus 34 et tram 8 arrêt Rond-Point du Souverain - Métro 5 station Demey) pour une promenade guidée de deux heures, ponctuée d'une visite du site de l'Athénée Royal d'Auderghem, qui abrite la première ruche d'un prochain rucher didactique.

La participation est de 3€ par personne à payer sur place.

Merci de vous inscrire en envoyant un mail à animation@api-bxl.be.



La loque européenne (suite)

24

Depuis la fin du mois de juin, un, deux puis trois foyers de loque européenne ont été découverts à Bruxelles. Et d'autres dans d'autres régions du pays. Les courriers de l'Afsca, qui instaurent des zones de protection et interdisent certains déplacements d'abeilles et de matériel apicole s'appuient sur un arrêté royal datant de 2007. Or il apparait qu'un règlement européen s'applique depuis avril 2021 et annule cet ancien arrêté royal.

La Fédération Apicole Belge, dont nous sommes membres, a adressé un courrier au Ministre Clarinval, en charge de l'agriculture au niveau fédéral. Nous la reproduisons dans son intégralité.



Belgische Bijenteeltfederatie Fédération apicole Belge

Rebecq, le 2 novembre 2023

Concerne : le nouveau règlement européen Santé animale et son application par l'AFSCA

Monsieur le Ministre,

La Fédération Apicole Belge (FAB) s'inscrit dans une volonté de préserver un cheptel apicole sain en Belgique, avec une politique sanitaire sensée, basée sur la science et l'expérience du terrain. La FAB a toujours eu un dialogue constructif avec le SPF et l'AFSCA et souhaite maintenir un telle relation positive dans le futur.

Depuis le 21 avril 2021, le nouveau règlement européen sur la santé animale de 2016 (Règlement (UE) 2016/429) s'applique à la Belgique, comme à tout Etat membre de l'UE. Le Règlement d'exécution (UE) 2018/1882 relatif à la prévention et à la lutte contre les maladies répertoriées reprend la liste des maladies à déclaration obligatoire au sein de l'UE. Celui-ci est également entré en application le 21 avril 2021 et

reprend, pour les abeilles, les maladies liées aux agents pathogènes et parasites suivants : *Aethina tumida*, *Tropilaelaps clarea*, *Varroa destructor* ainsi que la loque américaine.

Cette dernière est reprise dans les catégories D (obligation de contrôle au niveau des déplacements intracommunautaires) et E (obligation d'épidémiologie-surveillance).

Suivant le principe de la hiérarchie des normes, ces règlements européens se substituent donc à la loi belge du 24 mars 1987 sur la santé animale depuis le 21 avril 2021, rendant caducs tous les arrêtés royaux qui en découlaient.

Nous sommes surpris de constater que tant le site du SPF, le site de l'AFSCA ainsi que des courriers envoyés par l'AFSCA à des apiculteurs continuent à s'appuyer sur l'arrêté royal du 7 mars 2007 relatif à la lutte contre les maladies contagieuses des abeilles, lui-même basé sur la loi santé animale de 1987. Comme indiqué précédemment, ces dispositions légales ne sont plus d'application et nous nous inquiétons que, depuis le 21 avril 2021, le SPF et l'AFSCA ne respectent pas les dispositions du règlement européen 2018/1882 en ce qui concerne la loque américaine et la loque européenne. En effet, aucun arrêté royal n'a été publié permettant à l'AFSCA d'aller éventuellement plus loin que les nouveaux règlements européens susmentionnés.

Le règlement 2018/1882 impose une notification de la part des apiculteurs à l'AFSCA en cas de suspicion de loque américaine mais il ne permet pas à l'AFSCA de détruire des colonies d'abeilles. De plus, ce règlement ne mentionnant pas la loque européenne, l'AFSCA n'a actuellement aucune base légale pour agir sur cette maladie. La présence de quelques larves suspectes ne condamne pas la colonie, certaines bonnes pratiques apicoles pouvant être mises en place par l'apiculteur, le secteur doit plus se responsabiliser et se prendre en main, avec l'aide de vétérinaires de terrain.

Un seuil d'infection devrait être défini, les virus et bactéries étant présents dans les colonies saines également.

Ce règlement de 2018 n'impose pas de destruction de colonies à la suite du diagnostic de ces 2 maladies, il n'impose pas non plus de restriction de déplacements au sein d'un même pays.

Nous constatons que les pays limitrophes appliquent ce nouveau règlement : la France a notamment retiré la loque européenne des maladies à déclaration obligatoire et des discussions y sont en cours entre les autorités et le secteur en ce qui concerne la mise en place de restrictions de mouvements de colonies en cas de diagnostic de loque américaine.

Lors de la prochaine réunion du 28 novembre 2023, nous espérons qu'une discussion constructive ait lieu entre le SPF, l'AFSCA, les vétérinaires apicoles et les représentants du secteur apicole afin que le SPF et l'AFSCA se mettent en conformité avec la loi et appliquent les dispositions légales en vigueur, à savoir les règlements (EU) 2016/429 et 2018/1882.

La création d'un réseau de santé Abeilles et d'un fonds sanitaire abeilles pose toujours autant de questionnement : gestion, coût, et qui sera bénéficiaire ?



Pour ce faire, il sera également important d'observer les pratiques des pays voisins qui se sont conformés au nouveau règlement il y a déjà plusieurs années. Seul un tel processus permettra au secteur apicole d'apprécier et de respecter l'importance du travail de l'AFSCA.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à nos demandes.

Eliane Keppens

Présidente de la Fédération Apicole Belge



Matériel d'apiculture
pour les passionnés et les professionnels



Vente en ligne & Magasin

Sur plus de 1500m²



www.beeboxworld.com

Rue Trou du Sart n° 8 - 5380 Fernelmont (BE)
Zoning Noville-les-Bois +32 (0)81 36 37 38

Mardi / Mercredi : **13h à 16h30**
Jeudi **13h à 18h30** - Samedi : **9h à 12h**

Test du « Piège-nasse »

28

On trouve de tout sur le Net à propos du frelon asiatique et des moyens développés pour lutter contre ce satané insecte.

C'est parfois du n'importe quoi et il faut être prudent avec ce que l'on lit sur les réseaux sociaux.

Toutefois, il peut arriver que de bonnes idées surgissent et c'est alors que l'envie me prend de tester celles-ci afin de partager mon expérience, bonne ou mauvaise. (Ce fut le cas pour les muselières « Fernando » qui nous ont vraiment aidées pour déstresser les colonies).

Souvent on m'a demandé par quels moyens pratiques, en Asie, les apiculteurs luttent contre les frelons.

Il en existe plusieurs, et pas toujours conseillés, mais aujourd'hui je vous parlerai d'une vidéo qui a attiré mon attention. Il s'agit du « Piège-nasse », piège qui serait d'origine coréenne selon l'apiculteur français Fred Soulat et dont il a réalisé plusieurs vidéos explicatives.

Je me suis donc lancé dans la fabrication et voici ce qu'il en est ressorti.

Ce type de piège existe depuis la nuit des temps. C'est le principe des nasses servant à capturer poissons, crustacés ou même utile dans la chasse aux nuisibles (rats, souris...).

La réalisation est d'une simplicité et le coût est dérisoire (une dizaine d'euros). Ce bricolage est à la portée de tous et ne prend pas plus d'une à deux heures selon votre habileté. Il suffit d'acheter un rouleau de grillage tel que celui employé pour la confection des muselières. On le trouve facilement en longueur de 2,5 mètres sur 50 cm avec mailles d'environ 6mm. Pour vous faire une idée, je joins un plan de découpe pour un aperçu du modèle que j'ai créé mais rien ne vous empêche de modifier les mesures à votre guise.

L'essentiel est d'avoir un cône à l'intérieur d'un cylindre fermé sur la partie supérieure. Vous pouvez même vous passer de la « cheminée » si vous ne voulez pas vous compliquer la tâche. Il faut penser à créer un rabat (clapet) sur la partie supérieure (toit) afin de pouvoir évacuer les cadavres en fin de saison. N'hésitez pas à aller sur le Net pour voir les vidéos de Fred Soulat, elles vous seront d'une aide en cas de besoin.

Lorsque la nasse est prête, il suffit, par exemple, de la poser sur une hausse avec quelques cadres qui ont été léchés. Le frelon est attiré par l'odeur de miel et de la cire. Vous pouvez également employer n'importe quel autre

attractif et ça marchera sans problème.

Lorsque j'ai posé ma nasse, je ne l'avais pas encore fixée que déjà un frelon la visitait ! Le lendemain une quinzaine était capturée et cinq jours après on en comptait déjà une cinquantaine. Le principe est que lorsque le frelon rentre dans la hausse et se pose sur les cadres, en quête de sucre, il se trouve dans la pénombre puis, pour quitter les lieux, attiré par la lumière, il grimpe dans le cône, ensuite rentre dans le cylindre et ne retrouve plus la sortie. Si vous avez parfaitement fixé les éléments du piège (ligatures et ficelage avec fil de fer), il ne trouve aucune issue, il s'épuise relativement vite et finit par tomber au fond du piège.



Avantages du « piège-nasse » :

- Le coût dérisoire
- La réalisation aisée
- Le transport facile
- Il capture un certain nombre de gynes en quête de sucre
- Abeilles, guêpes, mouches et autres bestioles peuvent sortir aisément hors des mailles
- Il détourne la pression devant les ruches lorsqu'il est placé à une bonne dizaine de mètres
- Vous pouvez mettre n'importe quel autre attractif, fruits mûrs, sirop d'appât...même si la cire ajoutée à l'odeur du miel persistante semblent parfaits
- Même après la pluie, le piège reste attractif

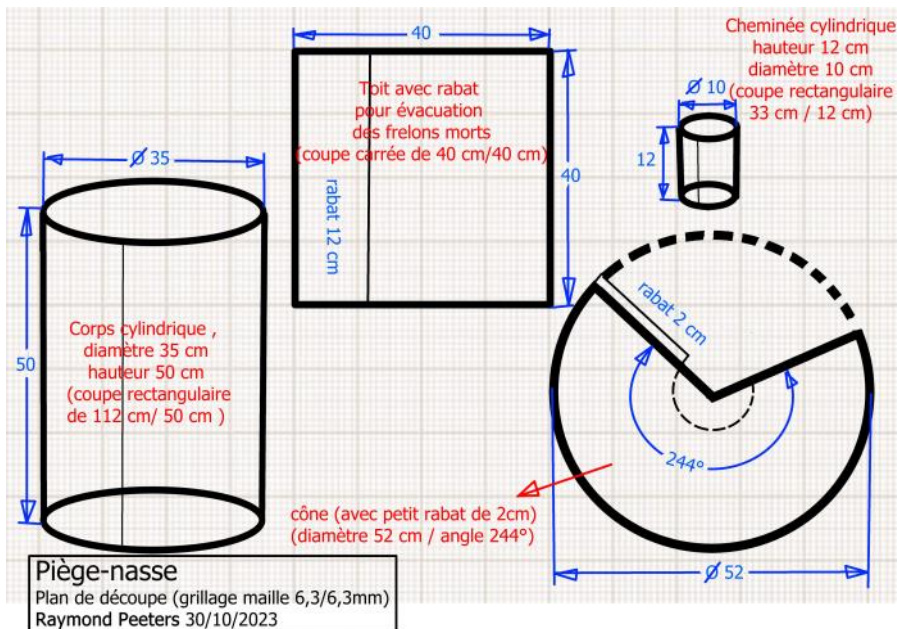
Inconvénient :

- La sélectivité n'est pas totale, un frelon européen pourrait être piégé également. Toutefois, je n'en ai pas capturé, probablement parce j'ai placé la nasse à la mi-octobre, période où ils se font plus rares donc c'est cette période de l'année qu'il faut absolument privilégier
- Un phénomène de pillage pourrait se produire si les cadres de hausses contiennent encore du miel en quantité surtout quand le piège est trop près des ruches. Chez moi, quinze mètres les séparaient et je n'ai rien constaté.

La combinaison de toutes ces protections donne de bons résultats. Muselières de toutes formes, harpes électriques et autres inventions aideront nos abeilles à coup sûr.

Mais surtout, n'oubliez pas, que la meilleure défense c'est l'attaque donc trouver les nids reste la mission première !
Soyez imaginatifs et tentez l'expérience !

Raymond Peeters



BONJOUR,
POURRAIS-JE EMPRUNTER
VOTRE NASSE S.V.P. ?



Miellerie du Chenois

Tout pour prendre soin de vos abeilles...

Extracteur • Maturateur • Élevage de reines • Ruches
• Vêtements de protection • Travail de la cire

☎ 0494/15.31.95 - miellerieduchenois@gmail.com

✓ sa : 9h00 à 12h30 - ma & je : 13h00 à 16h30

📍 27 A Parc Industriel - 1440 Wauthier-Braine

📘 www.facebook.com/profile.php?id=100063746224425



Recyclez vos cires de corps en de magnifiques bougies.

32

Pour valoriser la cire récupérée des corps de vos ruches, qui ne peut plus servir à refaire des cires gaufrées, *Bruxelles m'abeilles* a acquis un poêlon « bain marie » et différents moules pour confectionner des bougies. Tout ce matériel peut être emprunté.

Si vous êtes intéressé, il vous suffit de prendre contact avec Yves Van Parys au 0475/75.09.43 pour convenir du meilleur arrangement et/ou recevoir quelques conseils.

Ce matériel est fragile.

Prenez-en bien soin.

Yves Van Parys



Vous trouverez un chouette tutoriel créé par Céline qui travaille chez Beebox World en suivant ce lien

<https://www.youtube.com/watch?v=zUjpd1EmnJY&feature=youtu.be>

Christine

Poires confites au miel et aux épices

Recette pour 4 personnes :

INGRÉDIENTS :

4 poires Williams ou comise
1 orange
1 citron
80 gr de sucre
40 cl Eau
150 gr de miel
40 gr de beurre
10 grains de poivre noir
1 bâton de cannelle
1 gousse de vanille
1 cuillère à café de gingembre



33

PRÉPARATION :

Dans une casserole mettez l'eau, le sucre, les grains de poivre et la gousse de vanille fendue en deux ; portez ce sirop à ébullition.

Pelez les poires, coupez-les en deux en conservant les queues. Frottez les poires avec le citron coupé en deux et mettez-les à pocher dans le sirop 10 min à feu doux sans les couvrir.

Lavez l'orange, prélevez les zestes, puis pressez-la pour en extraire le jus. Versez le miel dans une grande poêle, ajoutez-lui le beurre, le gingembre en poudre, le bâton de cannelle brisé, puis le jus et les zestes d'orange ; faites chauffer doucement.

Retirez les poires du sirop de cuisson, égouttez-les et mettez-les dans la poêle avec le miel aux épices. Laissez cuire à feu doux 5 min en les retournant afin qu'elles soient bien brillantes et imprégnées de miel.

Dressez les poires dans un plat creux arrosez-les avec le miel épicé, décorez avec quelques bouquets de menthe et servez tiède ou froid.

Xavier Rennotte



Votre partenaire pour le miel et toutes vos fournitures apicole



Venez découvrir notre large
gamme de matériaux apicoles de
qualité et produits de miel
savoureux ou trouvez un
revendeur près de chez vous sur
www.bijenhof.be



Jours de fermeture 2024

- Lundi 01/04
- Mercredi 01/05
- Jeudi 09/05
- Lundi 20/05
- Congés d'été: 22/07 - 11/08
- Vendredi 01/11
- Lundi 11/11
- Congés d'hiver: 21/12 - 05/01/2025

Avis du groupe Bruxelles de Mellifica



35

C'est le **mercredi 13 décembre à 19h00** qu'aura lieu la réunion hivernale du groupe Bruxelles de Mellifica, dans les bureaux **d'Arista Bee Research Belgium** situés à 1421 Ophain (adresse dans la signature).

Pour rappel l'objectif est de faire le bilan de la saison écoulée, d'expliquer le projet aux nouveaux membres, et de lancer déjà la réflexion pour la saison 2024 autour du verre de l'amitié.

Cette réunion sera suivie d'une réunion en mars pour fixer ensemble l'agenda.

Toute personne désireuse de s'impliquer, quelle que soit la façon, dans le projet de sélection d'abeilles noires résistantes à Varroa est la bienvenue !

Contact : Sacha d'Hoop

+32 (0) 493/96.30.33

sacha.dhoop@aristabeereseearch.org

Arista Bee Research Belgium

Espace Del Goutte bâtiment 7 (à l'étage)

Rue de Bois-Seigneur-Isaac 40

1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac



Petites annonces

A vendre :

Caroline vend le matériel d'élevage de Szaniszló ainsi que sa ruchette vitrée d'exposition. Vous pouvez contacter Caroline Elo : 083 67 84 51
elocaroline65@gmail.com

A vendre :

Je n'ai plus l'occasion d'utiliser 2 tenues de protection, enfumoir, ruche avec hausses, 2 visières, nourrisseur, chasse abeilles, et d'autres petits accessoires pour préparer les cadres, lever les cadres etc...) car je souhaiterais faire de la place dans ma cave.

Raphaël Slinckx, à Uccle, 0485 133 248

MARCHÉ AUX ABEILLES

14 AVRIL 2024 DE 8H À 13H



- o Nombreux essaims avec certificat sanitaire
- o Plantes mellifères
- o Matériel apicole
- o Echange de cire
- o Bar (café, bières au miel)
- o Brocante apicole
- o Associations apicoles

PROMIELCONFIT



OUVERT À TOUT PUBLIC

Contact : beelgium@gmail.com - 0475 35 06 16

Adresse :

Ferme château de Mielmont,
rue de Mielmont 3
Jemeppe-sur-Sambre



Bruxelles m'abeilles

SOCIETE ROYALE D'APICULTURE
DE BRUXELLES ET SES ENVIRONS A.S.B.L.

Site : www.api-bxl.be
 Courriel : lerucherfleuri@api-bxl.be
 Siège social : Rue au Bois 365b bte 19 1150 Bruxelles
 TVA : BE 0414 816 441

Présidente: Anne VAN EECKHOUT Tél : 02/768 07 71

Vice-président Roland Jacobs Tél 0476 452 135

Trésorier Jean TEMPELS compta@api-bxl.be

Secrétariat: Christine BAETENS rucherecole@api-bxl.be

Prêt de matériel de miellerie :

Philippe et Siobhan du Rucher de Moortebeek miel@api-bxl.be Tel : 0472 046 141

Prêt de matériel d'animation/exposition : Michel De KEMPENEER

animation@api-bxl.be Tel: 0479 95 08 41

Prêt de matériel de fonte de cire : Christine BAETENS cire@api-bxl.be

Prêt de matériel fabrication de bougies : Yves VAN PARYS Tel : 0475/75 09 43

Bibliothèque : Michel HUBERT bibliotheque@api-bxl.be

Rue de la Rive, 37 – 1200 Bruxelles Tél : 0485 142 339

Jardin d'Abeilles : Michaël MARCHAND et Hicham BEN YAACOUB

jardindabeilles@api-bxl.be

Rucher pédagogique Bernard DELFORGE rucherdelevage@api-bxl.be

cotisation 2024

Membre adhérent : 20 € (+5 € pour envoi à l'étranger) comprenant la revue Le Rucher Fleuri, tous les avantages aux membres, Assurance RC pour le rucher +1€ pour assurance rucher supplémentaire (l'adresse doit être envoyée au trésorier)

À virer sur le nouveau compte **IBAN: [BE20 5230 8090 5856](#)** BIC : TRIOBEBB de la Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs, SRABE asbl

**ÉCO-JARDINERIE
DE LA FERME NOS PILIFS**

EN ACHETANT DES PRODUITS À LA FERME NOS PILIFS,
VOUS SOUTENEZ L'EMPLOI DE 145 PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP. MERCI !

**DISTRIBUTEUR
BIJENHOF**

**LARGE CHOIX
DE MATÉRIEL
APICOLE
EN STOCK**

**POSSIBILITÉ
DE COMMANDE**
- JARDINERIE@PILIFS.BE

WWW.FERMENOSPILIFS.BE
TRASSERWEG 347, 1120 BRUSSELS



La

HERS MOSANS

Bruxelles ! Parking facile.
BIELLERIE DIFFÉRENT !
Service de l'apiculture loisir.

Matériel de travail au rucher.
Bredes avec reine marquée.
La librairie apicole la mieux garnie.

10% de réduction
sur présentation de ce numéro
(hors tarif dégressif en vigueur au magasin)

Chaussée Romaine 109 – 5500 Dinant
Ouvert de 9 à 12 h et de 13 à 18 h
Fermé le dimanche
Tél : 082/22.24.19
Courriel : info@vrm.be
Tous les articles sur notre site :
www.vrm.be

Votre partenaire en apiculture

Editeur responsable: SRABE asbl, rue au Bois 365 B bte 19 – 1150 Bruxelles